



Conseil Communautaire en date du

Mardi 16 avril 2024

Compte rendu de la séance

L'an deux mille vingt-quatre et le seize avril, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Franceschi.

Membre en exercice : 40

Membres présents : 13

Abs : 27

Pouvoirs : 01

Le Président rappelle que le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du 10 avril 2024 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose la désignation de Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du conseil communautaire du 21 mars 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte rendu tel qu'il lui a été présenté.

Vote : Pour à l'unanimité

2. Approbation du compte de gestion 2023

Le Vice-Président, Anthony Alessandrini, soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le Compte de Gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023 transmis par le SGC de BORGIO.

Vote : Pour à l'unanimité

3. Approbation du compte administratif 2023

Le Vice-Président, Anthony ALESSANDRINI, soumet au Conseil Communautaire le Compte Administratif de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023.

	OPERATIONS EXERCICE 2023		RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE 2023	AFFECTATION AU BP 2024
	MANDATS	TITRES			
FONCTIONNEMENT	3 223 393,71	3 370 446,38	147 052,67	520 880,35	→ 002
INVESTISSEMENT	483 119,47	644 281,96	161 162,49	410 624,41	→ 001
				931 504,76	
			SOLDE RAR	-2 952,35	
				928 552,41	
	RESTES A REALISER 2023				
	DEPENSES INV	RECETTES INV	SOLDE RAR INV		
	115 216,62	112 264,27	-2 952,35		

Vote : Pour à l'unanimité

4. Affectation du résultat

Le Président présente le résultat de l'exercice budgétaire 2023 qui ne nécessite pas d'affecter le résultat de fonctionnement à l'investissement puisque la section d'investissement corrigé par le résultat des restes à réaliser est excédentaire.

Vote : Pour à l'unanimité

5. Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur Jean-Claude Franceschi propose au Conseil de maintenir en 2024 les taux actuellement en vigueur.

Vote : Pour à l'unanimité

6. Fixation du taux de TEOM)

Le Président propose de maintenir inchangé le taux à 12%.

Vote : Pour à l'unanimité

7. Vote du taux pour la provision pour risques et charges financiers

Le Président souhaite voter une provision pour risques et charges de 40 000€ à inscrire au chapitre 68 du budget primitif 2024 ; Cette somme représente 53% de la somme inscrite au compte 4116 du compte de gestion et correspond à des recettes titrées depuis plus de 2 ans qui n'ont toujours pas été perçues par la Communauté de communes et qui sont concernées par des contentieux.

Vote : Pour à l'unanimité

8. Indemnité compensatoire de transport

Monsieur Jean-Claude Franceschi demande aux membres du conseil communautaire d'octroyer à chacun des fonctionnaires et agents de la Communauté de Communes de

l'Oriente l'indemnité compensatoire pour frais de transport dans les conditions fixées par le décret n° 89-537 du 03 août 1989.

Vote : Pour à l'unanimité

9. Vote du Budget Primitif

Le Président présente le budget primitif de l'exercice 2024 à l'assemblée délibérante ; il demande aux membres du conseil commentaires de valider cette proposition.

	DEPENSES en €	RECETTES en €
FONCTIONNEMENT	3 975 538,69	3 454 658,34 REPORT EN 002 : 520 880,35
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 975 538,69	3 975 538,69
INVESTISSEMENTS	3 980 985,63 RAR 2023 : 115 216,62	3 573 313,57 REPORT EN 001 : 410 624,41 RAR 2023 : 112 264,27
TOTAL INVESTISSEMENT	4 096 202,25	4 096 202,25
TOTAL	8 071 740,94	8 071 740,94

Vote : Pour : 11 Contre : 02 Abstention : 00

10. Questions diverses

Interventions :

- Madame Ghislaine Pietri-Filippi souhaite avoir des informations sur les dossiers concernant le petit patrimoine bâti de caractère.
- Monsieur Jean-Claude Franceschi l'informe que concernant le lavoir de Campi et le lavoir de Petra Serena, la comcom est en attente des arrêtés.
- Monsieur Jean-Toussaint Paolacci souhaite savoir ce qu'il en est du chemin commencé il y a dix ans ; il précise qu'il ne lui semble pas que cela soit prévu au nouveau budget.
- Le Président explique que des problèmes de foncier ont retardé le projet et qu'un litige avec l'ATC sur la forme du marché public a mené à l'annulation du dossier et à un remboursement de 15 000 € de subvention. Le Président précise que cette opération pourra être reprise et finalisée.
- Monsieur Anthony Baldovini voudrait qu'une réunion intercommunale soit organisée avec l'Odarc concernant le DOCOBAS.

- Monsieur Jean-Claude Franceschi répond qu'il va s'occuper d'organiser cette réunion.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h15.